

N° 1916 – MOI 782

N° référence : 01.0302.0575

Dépôt : 31.03.2026

Traitement Bureau CDV : 07.04.2026

Développement/Urgence : NON/NON

Délai de réponse : 07.10.2026

Motion interne du Centre relative à la réouverture du rapport de la commission de gestion et de surveillance de la Ville de Moutier du 31 octobre 2022

Proposition

Le Conseil de Ville est chargé de solliciter la commission de gestion et de surveillance de Moutier pour qu'elle reprenne son rapport du 31.10.2022 afin d'établir ses conclusions, quant à la gestion du dossier de la part de la commission scolaire et de la direction de l'école secondaire.

Développement

La commission de gestion a rendu en 2022 un bref rapport relatif sur le dossier du professeur de l'école secondaire de la ville de Moutier ayant commis une infraction contre l'intégrité sexuelle sur des élèves. Sa conclusion ne fait toutefois état d'aucun commentaire étant donné qu'une procédure pénale était en cours.

Les faits reprochés étant sensibles et importants, il semble opportun d'être à présent éclairé quant à l'issue de la procédure, du point de vue de la gestion et du suivi du dossier de la part de la commission scolaire et de la direction de l'école secondaire.

Le Centre est convaincu que des faits similaires ne doivent pas se reproduire. L'école ainsi que la commune se doivent de prévenir et de protéger, au mieux, les mineurs fréquentant les écoles de la ville de Moutier.

Urgence

L'urgence n'est pas demandée.

Moutier, le 31 mars 2026

Signature (s) :

Le Centre, 1^{er} signataire :

Mme Caroline Branca (5)

Mme Maryline Tièche

MM. Sébastien Queloz, Roland Piquerez et
Nicolas Navet